

224C0507
FR0000130338-FS0245

8 avril 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VALEO
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 avril 2024, la société BlackRock, Inc. (55 East 52nd Street, New York, 10055, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion¹, a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 avril 2024, le seuil de 5% des droits de vote de la société VALEO et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 13 799 693 actions VALEO² représentant autant de droits de vote, soit 5,64% du capital et 5,04% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VALEO sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions VALEO détenues à titre de collatéral.

¹ Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

² Dont (i) 332 630 ADR VALEO (représentant 166 315 actions VALEO), (ii) 3 107 932 actions VALEO assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4^o bis du code de commerce provenant d'autant de « *contracts for differences* » (« CFD ») (sur la base d'un delta de 1) sans échéance prévue, portant sur autant d'actions VALEO, réglés exclusivement en espèce, (iii) 1 212 686 actions VALEO assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 6^o du code de commerce du fait de la conclusion d'un contrat de prêt-emprunt de titres, et (iv) 1 367 863 actions VALEO détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 1 333 200 actions VALEO pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 244 633 504 actions représentant 273 885 321 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.